

THE SMART MONEY IS ON



GARANTIE FABRICANT LIMITÉE
DES PNEUS HORS ROUTE (OTR)



GARANTIE FABRICANT LIMITÉE

GARANTIE LIMITÉE

Garantie fabricant limitée des pneus radiaux hors route Double Coin 1er janvier 2017

PERSONNES ÉLIGIBLES À LA GARANTIE

Vous êtes éligible aux avantages de cette garantie si vous remplissez l'ensemble des critères suivants:

- Vous êtes le propriétaire ou l'agent agréé du propriétaire de nouveaux pneus radiaux OTR Double Coin.
- Vos pneus radiaux OTR Double Coin ne sont pas marqués «NR» (Non réparables).
- Vos pneus radiaux OTR Double Coin ont été utilisés uniquement sur le véhicule sur lequel ils ont été installés à l'origine, conformément aux recommandations des fabricants du véhicule ou de Double Coin. Vos pneus ont été achetés à partir du 1er janvier 2006.

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE PAR CETTE GARANTIE ET DÉLAI DE LA GARANTIE

REMPLACEMENT DE PNEUS AU PRORATA

Les pneus radiaux OTR Double Coin couverts par cette garantie qui deviennent inutilisables en raison d'un défaut de conception ou de matériel au cours de la vie de la bande de roulement utilisable d'origine seront remboursés au propriétaire au prorata. La vie de la bande de roulement utilisable d'origine correspond au moment auquel la bande de roulement du pneu a été usée jusqu'à 10% de la profondeur de la bande de roulement d'origine. On considère alors que la vie du pneu est terminée.

- Le pneu Double Coin défectueux doit être remplacé par un nouveau pneu Double Coin comparable, par un revendeur de pneus radiaux OTR Double Coin agréé.
- Les pneus tâchés, non réparables (tamponnés), rechapés ou abîmés à la suite de risques routiers sont exclus.

COMMENT CALCULER LE MONTANT AU PRORATA

Le prix de remplacement sera calculé en multipliant le «prix prédéterminé pour la réparation» Double Coin en cours ou le prix de vente communiqué en cours à l'emplacement de la réparation (le plus bas) par le pourcentage de la bande de roulement d'origine utilisable usé au moment de la réparation. Pour le calcul du crédit au prorata, reportez-vous au tableau ci-dessous. Vous devez régler le montage et toute autre taxe ou tout autre frais applicable pour le nouveau pneu de remplacement Double Coin comparable.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

Usure irrégulière ou dommage du pneu en raison de:

- Risques routiers (y compris crevaisons, coupures, accrocs éclatements par choc, etc.)
- Accident, collision ou incendie.
- Gonflage inapproprié, surcharge, patinage à haute vitesse, mauvaise application, mauvaise utilisation, négligence, course, dommage de

chaîne, montage ou démontage inapproprié.

- État mécanique du véhicule.
 - Les pneus fissurés ne sont pas couverts.
 - Cette garantie limitée est applicable uniquement aux États-Unis et au Canada, et tout pneu utilisé ou installé sur un équipement enregistré ou fonctionnant en dehors de ces pays n'est pas couvert par cette garantie.
 - Pneu étiqueté ou marqué «Non réparable» (NR) ou «Tâché» (Tâché), ou précédemment réparé.
- Défaillance, dommage ou usure irrégulière en raison de:
- Accident ou vandalisme
 - État mécanique de l'équipement
 - Mauvaise application du pneu
 - Altération du pneu, ajout d'un matériel étranger ou transfert d'un équipement à un autre
 - Perte de temps ou d'utilisation, désagrément ou tout dommage accidentel ou consécutif
 - Matériel ajouté à un pneu après sa sortie d'une usine produisant des pneus Double Coin: (exemple: remplisseur de pneus, mastics ou substances d'équilibrage). Si le matériel ajouté est la cause du retrait du pneu, celui-ci ne sera pas réparé.
 - Perte de temps, désagrément, perte d'utilisation de l'équipement, dommage accidentel ou consécutif.

VOS DROITS LÉGAUX

Certains états n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs, il est donc possible que la limitation ou les exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à vous. Aucun représentant ou revendeur n'a l'autorité de faire une représentation, une promesse ou un accord au nom de Double Coin, sauf tel qu'indiqué dans le présent document.

Tout pneu, peu importe sa construction, peut se révéler défaillant en cours d'utilisation ou devenir inutilisable en raison de conditions qui échappent au contrôle du fabricant. Cela ne constitue en aucun cas une représentation de l'impossibilité d'une défaillance du pneu.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques; il est possible que vous disposiez également d'autres droits qui varient d'un état à l'autre.

Cette garantie limitée est applicable uniquement aux États-Unis.

POUR OBTENIR UNE RÉPARATION

- Vous devez présenter le pneu à réparer à un revendeur de pneus radiaux OTR Double Coin. (Merci de consulter le répertoire téléphonique pour connaître les revendeurs ou d'utiliser le localisateur de revendeurs sur notre site internet, à l'adresse www.doublecointires.com).
- Vous devez régler les taxes, frais ou tout service

supplémentaire que vous demandez au moment de la réparation.

- Aucune réclamation ne sera prise en compte si elle n'est pas soumise sur un formulaire de réclamation Double Coin (fourni par les revendeurs de pneus TBR Double Coin), entièrement rempli et signé par vous, le propriétaire du pneu présenté pour réparation ou votre agent agréé.

POUR OBTENIR UNE ASSISTANCE DE SERVICE OU DES RENSEIGNEMENTS

- Communiquez d'abord avec le revendeur de pneus radiaux OTR Double Coin agréé le plus proche.
- Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire:
 - Rendez-vous sur notre site internet, à l'adresse www.doublecointires.com.
 - Envoyez un courriel au service des relations clientèle Double Coin, à l'adresse info@doublecointires.com ou
 - Écrivez à: Service d'assistance clientèle Double Coin 406 E. Huntington Drive, Suite 200 Monrovia, Californie (États-Unis) 91016

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

Des blessures ou des dommages matériels graves peuvent être entraînés par les éléments suivants:

- DÉFAILLANCE DU PNEU EN RAISON D'UN SOUS-GONFLAGE OU D'UNE SURCHARGE.
- DÉFAILLANCE DU PNEU EN RAISON D'UNE VITESSE EXCESSIVE.
- EXPLOSION DE L'ASSEMBLAGE PNEU/JANTE EN RAISON D'UN MONTAGE INAPPROPRIÉ. Seules les personnes spécialement formées peuvent monter les pneus.
- DÉFAILLANCE DU MONTAGE DES PNEUS RADIAUX SUR DES JANTES APPROUVÉES
- DÉFAILLANCE DU DÉGONFLAGE COMPLET DES ASSEMBLAGES SIMPLES OU DOUBLES AVANT LE DÉMONTAGE.
- PATINAGE DU PNEU. Ne faites pas patiner les pneus sur les surfaces glissantes telles que la neige, la boue, la glace, etc. Les blessures personnelles et les dommages graves peuvent résulter d'un patinage excessif des roues, y compris de la désintégration du pneu ou la défaillance de l'essieu.

DOUBLE COIN

406 E. Huntington Drive, Suite 200
Monrovia, Californie (États-Unis) 91016
1-888-226-5250
www.doublecointires.com

MONTANT DU CRÉDIT OFFERT AU CLIENT POUR LES CONDITIONS DE CONCEPTION ET LE MATÉRIEL

ÂGE DU PNEU	POURCENTAGE DE LA PROFONDEUR DE BANDE DE ROULEMENT D'ORIGINE RESTANTE							
	81% À 100%	71% À 80%	61% À 70%	51% À 60%	41% À 50%	31% À 40%	21% À 30%	0% À 20%
Inférieur à 180 jours	réel%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	0%
180 jours à 1 an	80%	70%	60%	50%	40%	30%	10%	0%
Inférieur à deux ans	75%	65%	60%	50%	40%	30%	10%	0%
Inférieur à trois ans	50%	50%	40%	40%	40%	30%	10%	0%
Inférieur à quatre ans	40%	30%	30%	30%	30%	20%	10%	0%
Inférieur à cinq ans	20%	20%	20%	20%	20%	20%	10%	0%
Supérieur à cinq ans	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%